



1^{ère} réunion du Groupe thématique « Aménagement du territoire »

*

mercredi 11 mars 2015



Pôle-relais
Zones Humides



Ordre du jour

- **Rappel sur le 3^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides**
- **Fonctionnement général des Groupes thématiques**
- **Fonctionnement du Groupe thématique « Aménagement du territoire » (GTh « AduT »)**
- **Finalisation de la composition du groupe thématique « AduT »**
- **Présentation des actions dans le périmètre du GTh « AduT »**
- **Modalité et calendrier du GTh « AduT » et coordination avec d'autres groupes existants**
- **Points divers**



Pôle-relais
Zones Humides

GTh « Connaissance »

Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Action 6 : Développer l'Observatoire national des milieux humides

Action 7 : Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides

Action 8 : Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides

Action 9 : Bancariser les inventaires des zones humides

Action 10 : Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides

Action 12 : Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations

Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

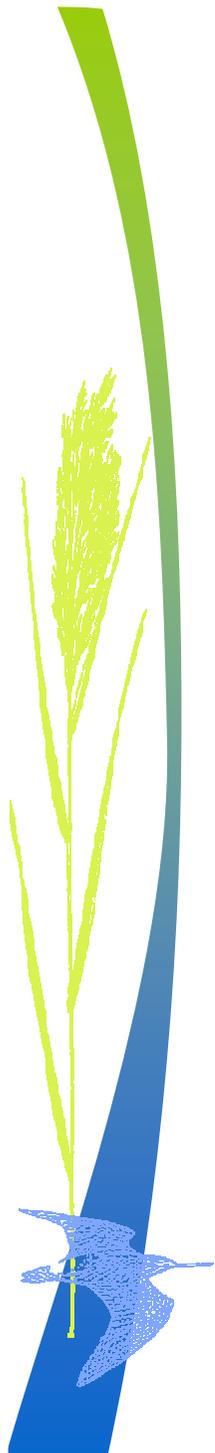
Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur les littorales et les estuaires

Action 49 : Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne



Pôle-relais
Zones Humides



GTh « Urbanisme »

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.1 : Soutenir une action territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée

Action 32 : Publier un recueil d'expérience issues du 1^{er} Grand Prix « Zones humides en milieux urbanisés

Action 33 : Publier des supports pédagogiques à destination des « lus sur les milieux humides

Action 34 : Lancer un nouveau Grand Prix « milieux humides et urbanisation »

Action 35 : Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »

Action 36 : Approfondir la notion de conflits d'usages en zones urbaine et périurbaine

Action 37 : Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier

Action 38 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux (PLUI)



Pôle-relais
Zones Humides

GTh « Aménagement du territoire »

Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Action 11 : Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

- **Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides**
- **Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides**
- **Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide**

Axe 3 : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

Action 14 : Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations

Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littorales et les estuaires

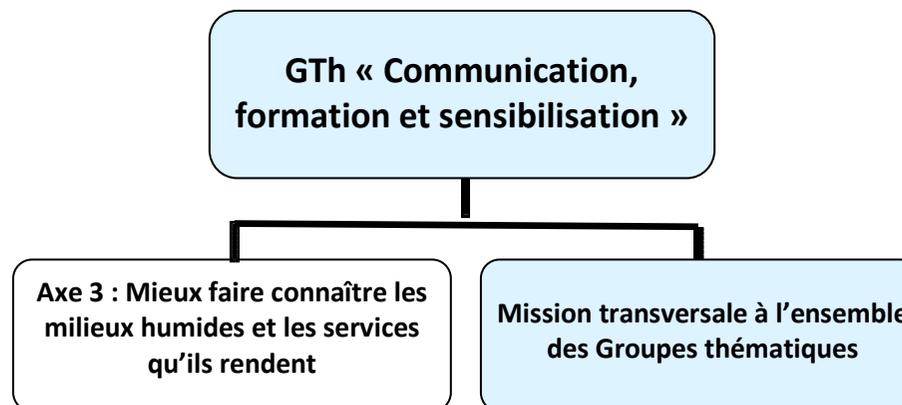
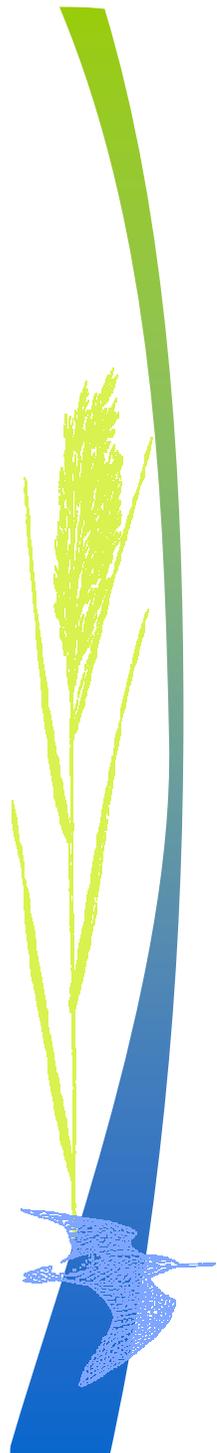
Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux humides littoraux et estuariens

Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens

Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte



Pôle-relais
Zones Humides



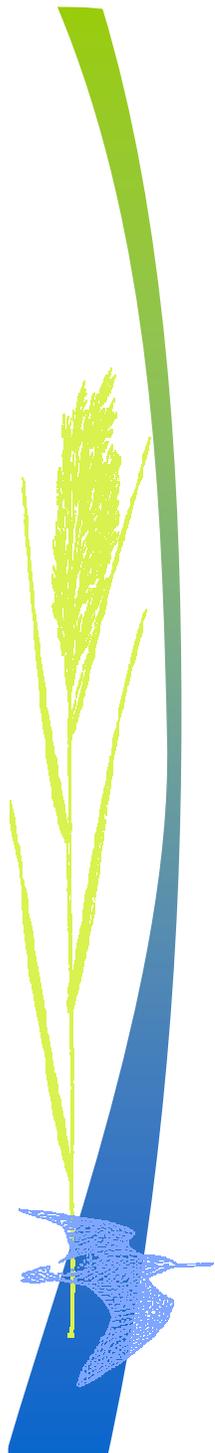
Action 50 : Achever la mise en œuvre du dispositif de communication – formation – sensibilisation (2012 – 2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape

Action 51 : Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar

Action 52 : Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides



Pôle-relais
Zones Humides



GTh « Agriculture »

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

Action 18 : Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide

Action 19 : Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide

Action 20 : Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides

Action 21 : Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide

Action 22 : Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide

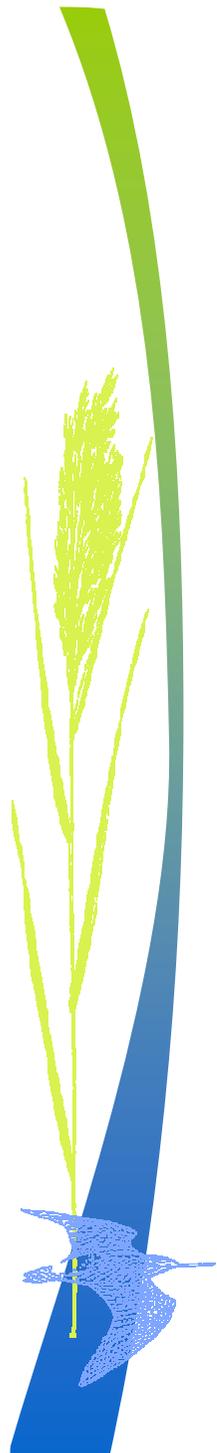
Action 23 : Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre

Action 24 : Promouvoir les formes d'élevage collectives

Action 25 : Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir



Pôle-relais
Zones Humides



GTh « Outre-mer »

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.2 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer

Action 39 : Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions « Mers régionales »

Action 40 : Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)

Action 41 : Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)

Action 42 : Mener une évaluation des services rendus par sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)

Action 43 : Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (soit 35 000 ha)

Action 44 : Consolider le pôle relais « mangrove et zones humides outre-mer » et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves

Action 45 : Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)



Pôle-relais
Zones Humides

Actions non suivies dans un GTh

Axe 2 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement

Axe 3 : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides



Pôle-relais
Zones Humides

GTh « Aménagement du territoire »

☒ **Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides**

☒ **Action 11 : Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction**

- ☒ **Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides**
- ☒ **Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides**
- ☒ **Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide**

☒ **Axe 3 : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides**

☒ **Action 14 : Mettre e, œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides**

☒ **Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace**

☒ **Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace**

☒ **Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations**

☒ **Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)**

☒ **Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine**

☒ **Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides**

☒ **Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littorales et les estuaires**

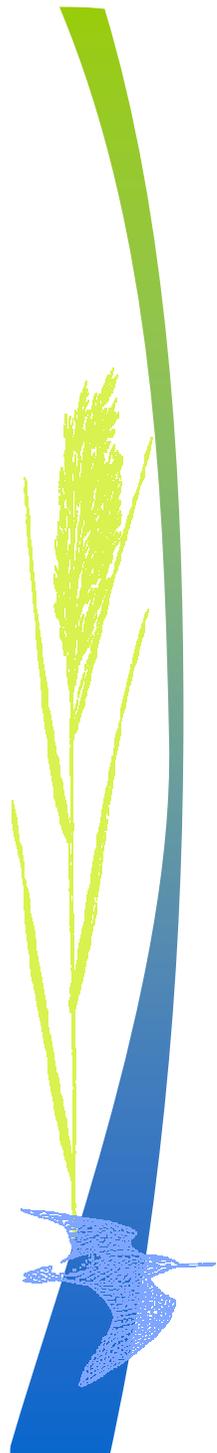
☒ **Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux humides littoraux et estuariens**

☒ **Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens**

☒ **Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte**



Pôle-relais
Zones Humides

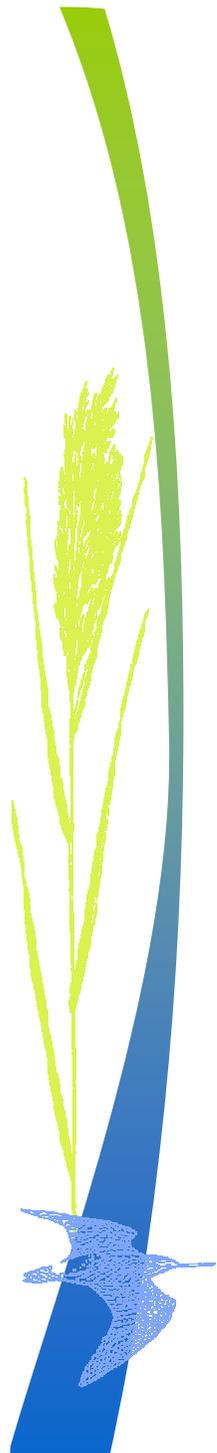


Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Le développement de la connaissance sur les milieux humides était un des axes prioritaires du précédent plan d'action. Il importe de poursuivre ce travail de connaissance tant sur la cartographie que sur l'observation des tendances les concernant ainsi que sur les fonctions et les services qu'ils rendent.



Pôle-relais
Zones Humides



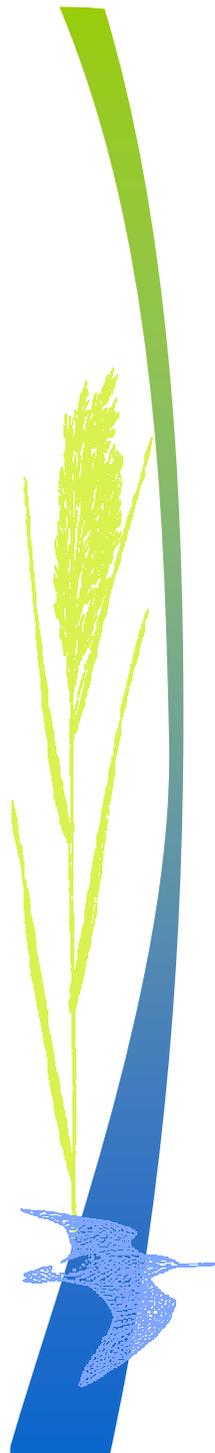
Action 11 - Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

La séquence ERC doit progresser en ce qui concerne les dégradations causées aux petites zones humides disséminées sur le territoire, surtout en zone rurale ou périurbaine, par des opérations d'aménagements ponctuels, souvent en méconnaissance de l'enjeu qu'elles constituent. En complément de la sensibilisation, il est important de mutualiser les expériences issues du travail des services déconcentrés dans l'accompagnement des porteurs de projets et des collectivités.

Compenser est une obligation complexe, souvent coûteuse et pas toujours couronnée de succès. Il convient de mettre l'accent sur les 2 premiers volets de la doctrine du ministère, à savoir « Eviter et Réduire », le plus en amont possible dans les dispositions des plans, programmes et projets, et en particulier dans les documents d'urbanisme en saisissant l'opportunité des dernières dispositions de la loi ALUR (généralisation des SCOT, multiplication des PLUI). Il convient également de promouvoir le rôle de l'Evaluation Environnementale et notamment son « cadrage amont », la réalisation de doctrines notamment pour les porteurs à connaissance, les MISEN et les CDCEA. Les récents grands projets d'infrastructures ont permis d'avancer dans la réflexion quant à la compensation des pertes fonctionnelles plutôt que des pertes surfaciques. Il convient de capitaliser cet acquis.



Pôle-relais
Zones Humides



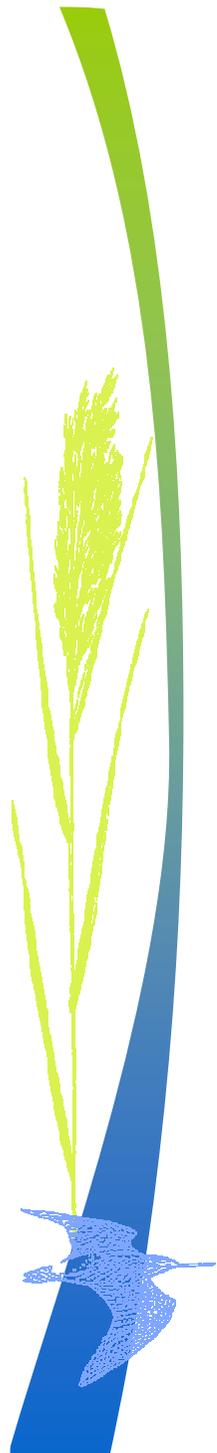
Action 11 - Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

Trois sous actions seront mises en œuvre sur ce sujet :

- Sous action 11a - Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides,
- Sous action 11b - Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides,
- Sous action 11c - Poursuivre l'expérimentation sur la mise en place de banques de compensation.



Pôle-relais
Zones Humides



Action 11 - Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

Sous action 11a - Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides

Mettre en œuvre une compensation des pertes fonctionnelles nécessite au préalable d'évaluer les fonctions écologiques des systèmes concernés. Il s'agit d'une démarche de qualification de l'état initial différente des approches descriptives habituelles (inventaire et cartographie d'espèces, d'habitat, utilisation d'indices de diversité...), sachant que cette caractérisation permet de calibrer les mesures et de réaliser les suivis ultérieurs ainsi que l'interprétation des résultats en terme de performance. Il s'agit de concevoir, tester, adapter et appliquer une méthode d'évaluation rapide (*Rapid Assessment Method*, RAM – applicable au maximum en une demi-journée) des fonctions écologiques des zones humides dans le cadre de mesures compensatoires, pour améliorer la qualité des dossiers d'incidences et favoriser une culture commune entre les agents des services de l'Etat, les établissements publics, les bureaux d'études et les pétitionnaires. Une première réflexion pourra également être engagée pour les départements d'outremer.

Cette action est mise en œuvre par l'Onema et le Muséum national d'histoire naturelle.

Pilote(s) de l'action :

ONEMA (MO)

MNHN (prestataire)

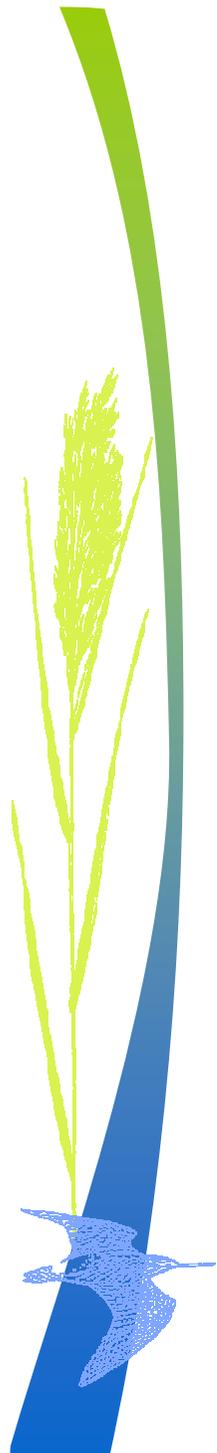
Pierre CAESSTEKER, Chargé d'études plans de gestion des zones humides

Jean-Michel CARDON, Chef du Département Actions Territoriales

Guillaume GAYET



Pôle-relais
Zones Humides



Action 11 - Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

Sous action 11b - Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

En ce qui concerne les impacts résiduels des projets, il est souvent stratégique d'anticiper l'offre de compensation, notamment dans les secteurs soumis à une forte pression comme les secteurs de montagne ou périurbains. Cette réflexion est légitime si cela est fait dans une démarche globale et cohérente, validée par les acteurs locaux. Il paraît à ce titre nécessaire de promouvoir des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides à l'exemple de ce que met en œuvre Chambéry Métropole. Au niveau régional, les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) en métropole et les schémas d'aménagement régionaux dans les outre-mer (SAR), permettent d'identifier les réseaux de milieux humides devant faire l'objet de préservation ou de restauration. A ce titre, ils peuvent également constituer un cadre pour identifier les secteurs écologiquement pertinents pour des actions de restauration et de compensation.

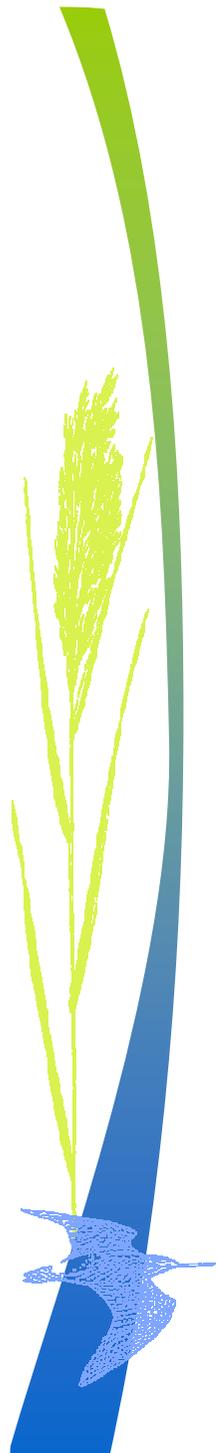
Cette action sera mise en œuvre par les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

Pilote(s) de l'action :
Collectivité(s)

Pas de pilote encore identifié - action qui reste encore à monter



Pôle-relais
Zones Humides



Action 11 - Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

Sous action 11c - Poursuivre l'expérimentation sur la mise en place de banques de compensation

Bien que ce ne soit pas l'axe prioritaire, la création d'une "offre de compensation", à l'instar de ce qui a été initié en matière d'espèces protégées, pourra être testée au travers du suivi de l'appel à projets d'opérations expérimentales d'offre de compensation lancé par le Commissariat général au développement durable en juin 2011.

Le recours à ces offres de compensation n'est possible que lorsque le pétitionnaire a prouvé qu'il était impossible d'éviter puis de réduire.

Enfin un séminaire national concernant la séquence ERC sur les milieux humides et les cours d'eau pourrait être organisé.

Des expérimentations pourront, le cas échéant, être menées sur d'autres opérations que celles visées dans le cadre de l'appel à projet si un maître d'ouvrage se déclare intéressé.

La mise en place d'une structure habilitée à rechercher, à mettre en œuvre et à gérer dans le temps les mesures compensatoires décidées à l'occasion des projets impactant des zones humides, pourra également être recherchée pour faciliter la mise en œuvre et l'effectivité des mesures compensatoires, sans remettre en cause la responsabilité des maîtres d'ouvrage.

Cette action pourrait être mise en œuvre par le Commissariat général au développement durable avec l'appui des maîtres d'ouvrages et des DREAL.

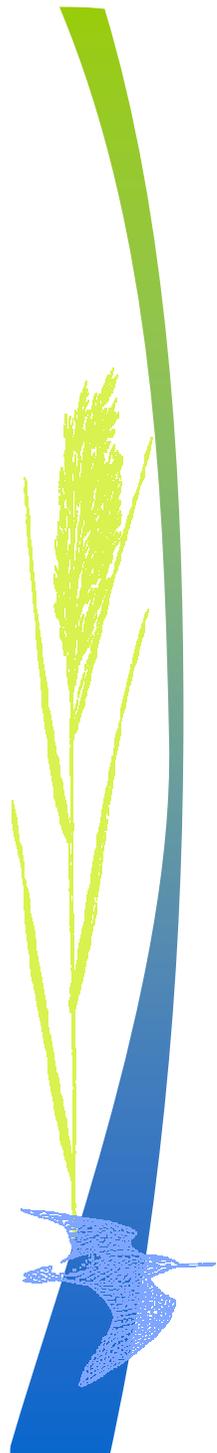
Pilote(s) de l'action :

CGDD/SEEI/ERNR1

Philippe PUYDARRIEUX, chef de bureau (contact DEB)



Pôle-relais
Zones Humides



Axe 3 : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides

De nombreuses opérations de préservation et de restauration des milieux humides sont entreprises dans les territoires, conciliant à la fois le bon fonctionnement de l'environnement et le maintien d'activités économiques liées à ces milieux. Il est important que ces actions se poursuivent et s'intensifient en combinant le vert et le bleu, autrement dit sous le double angle de l'amélioration de la qualité des masses d'eau et de l'amélioration des continuités écologiques dans le cadre de la trame verte et bleue.



Pôle-relais
Zones Humides



Action 14 - Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides.

La prochaine approbation des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), copilotés par l'Etat et la Région, et notamment des plans d'action au profit des continuités écologiques qui en sont l'un des volets doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du schéma régional de cohérence écologique dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans des maîtrises d'ouvrage adaptées. La mise en œuvre des SRCE, et des schémas d'aménagement régionaux (SAR) dans les départements d'outremer, participera à la préservation et à la reconquête des milieux humides en synergie et en complémentarité avec les programmes de mesures des SDAGE.

Ces actions seront mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés : Régions, désormais « chefs de file » des politiques territoriales sur la biodiversité, Etat, mais également tout autre acteur local désireux de contribuer à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

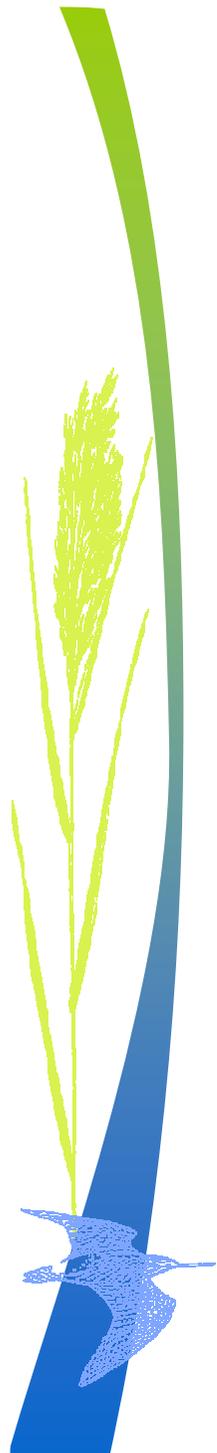
Pilote(s) de l'action :

Collectivités avec l'appui de la DGALN

Pas de pilote encore identifié - action qui reste encore à monter (contact DEB)



Pôle-relais
Zones Humides



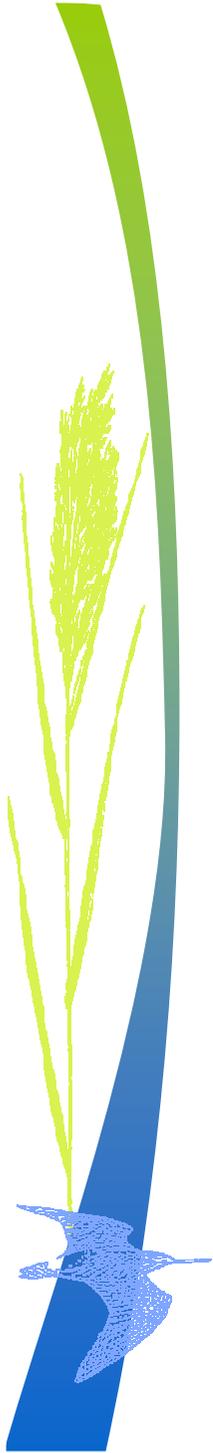
Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Le 2ème plan national d'action avait fait le pari que la préservation de ces milieux devait également se traduire au sein des différentes politiques publiques de gestion de l'espace. Le bilan partagé du plan a permis de confirmer que la préservation des milieux humides peut s'inscrire efficacement au sein d'autres politiques et que ce positionnement est à consolider et renforcer dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion du risque inondation.



Pôle-relais
Zones Humides



Action 26 - Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations

Il s'agit d'élaborer un guide opérationnel afin de mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans le cadre de la prévention du risque inondation. Ce guide s'adressera aux porteurs de projets de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). Une déclinaison de ce travail, adaptée aux outremer sera envisagée dans un second temps. Cette action sera mise en œuvre par le CEREMA.

Pilote(s) de l'action :

DEB-EN4 (co-MO)

DGPR (co-MO)

CEREMA/DTerCE/DLCF/GREI/HCF (prestataire)

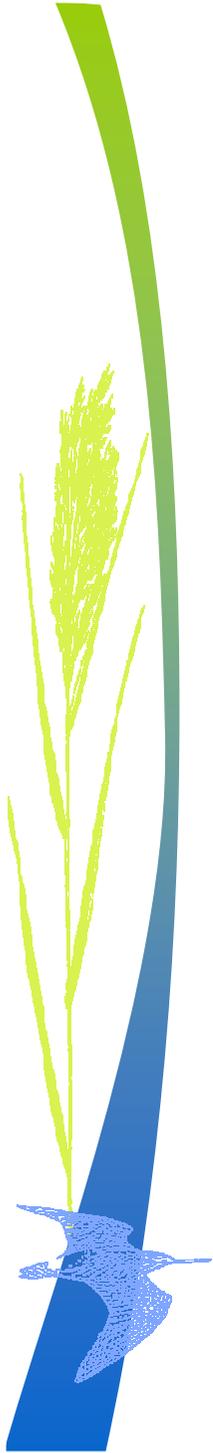
Ghislaine FERRERE - Animation du GNMH - Bureau EN4

Damien GOISLOT, adjoint au chef de bureau (DGPR/SRNH/BAT)

Céline BARRAILH, chef de projet



Pôle-relais
Zones Humides



Action 27 - Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

Il s'agit d'élaborer un guide opérationnel afin de mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans les périmètres rapprochés des captages AEP. Ce guide s'adressera aux maîtres d'ouvrages intervenant sur les captages prioritaires définis par la conférence environnementale de septembre 2013.

Cette action sera mise en œuvre par le CEREMA.

Pilote(s) de l'action :

DEB/GR1 (MO)

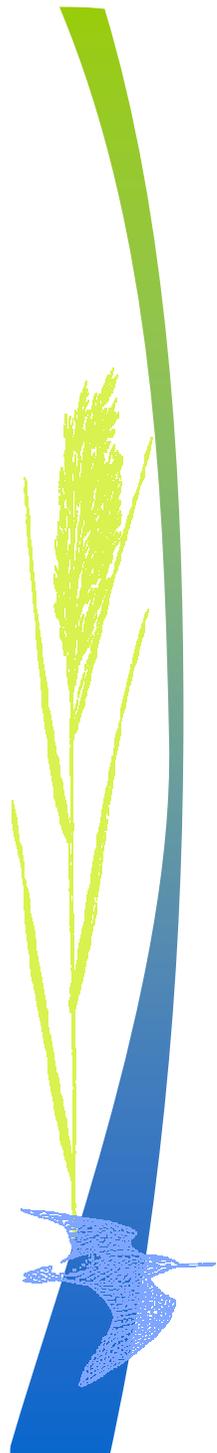
CEREMA (prestataire)

Daniel BERTHAULT, chef de bureau

Céline BARRAILH, chef de projet



Pôle-relais
Zones Humides



Action 28 - Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine

Les milieux humides rendent de nombreux services aux sociétés humaines. Ils jouent notamment un rôle dans la régulation des flux d'eau, atténuant à la fois le nombre et l'intensité des événements extrêmes, comme les inondations ou les sécheresses. La prévention des inondations devient une préoccupation croissante de notre société, de part notamment l'augmentation de l'urbanisation en particulier dans les vallées alluviales ou sur le littoral, les changements climatiques, ou encore les modifications des équilibres de répartition de la ressource entre les différents usages. La législation évolue pour prendre en compte ces évolutions et leurs conséquences. Si la résilience des territoires est une des pistes majeures à développer pour une vulnérabilité plus faible, la mise en synergie de la gestion des milieux humides avec la réduction des aléas à l'échelle des bassins versant en est une autre. A ce titre, il conviendrait de recenser, structurer et valoriser les expériences visant à mettre en synergie ces politiques. Les formes de recensement pourront être thématiques, territoriales, par type d'acteurs. Les moyens de valorisation pourront prendre la forme de rapports, d'articles, de plaquettes ou encore d'évènements d'échanges et de travail sur ce sujet (colloque, séminaire, ateliers ...). Une association des collectivités d'outremer à ce travail sera envisagée.

Cette action sera menée par l'Association Française des Etablissements publics territoriaux de bassin avec l'appui de ses membres

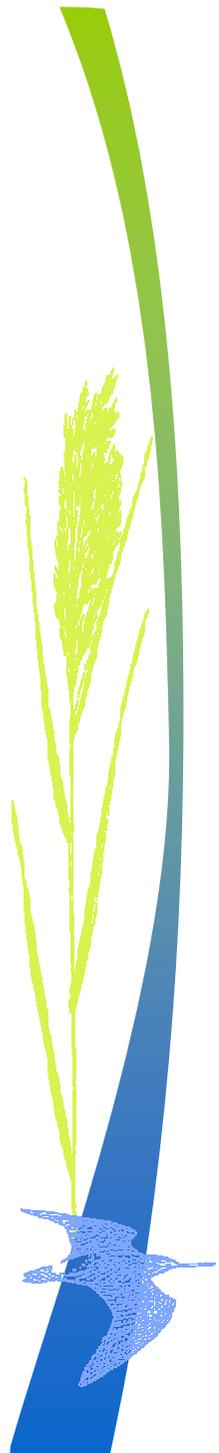
Pilote(s) de l'action :

AF-EPTB

Florence THINZILAL, Chargée de missions « Biodiversité, milieux aquatiques et paysages »



Pôle-relais
Zones Humides

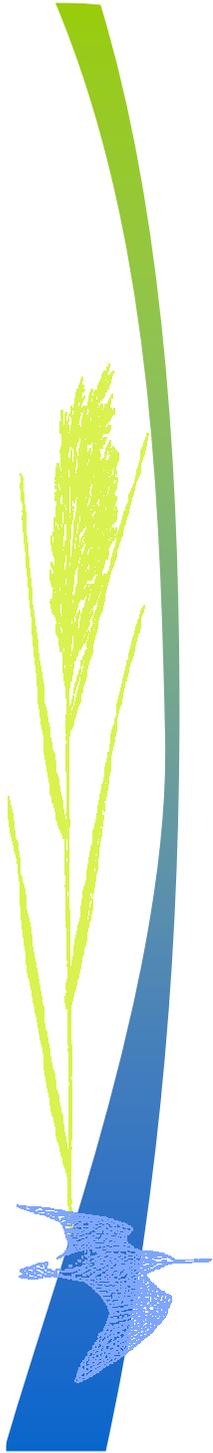


Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires



Pôle-relais
Zones Humides



Action 46 - Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens

Les milieux littoraux sont riches en milieux humides. Ce sont des secteurs stratégiques et complexes au carrefour de nombreuses politiques sectorielles notamment sur la qualité des eaux douces de transition ou marines, sur la biodiversité et les espèces migratrices et sur les risques naturels. La question des interfaces terre-mer (Trame vert et bleue et Trame bleue marine) sera également à explorer.

Cette action sera mise en œuvre par l'Onema en lien avec la Direction de la Recherche et de l'innovation du MEDDE, le CELRL.

Pilote(s) de l'action :
ONEMA

Pierre CAESSTEKER, Chargé d'études plans de gestion des zones humides
Jean-Michel CARDON, Chef du Département Actions Territoriales



Pôle-relais
Zones Humides



Action 47 - Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens

Plus de 10 000 hectares ont été acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur la période 2006 - 2012, grâce notamment à l'appui des agences de l'eau. Il est essentiel de maintenir le rythme des acquisitions des milieux humides dans les secteurs de compétence de cet établissement. Dans le cadre de la prochaine stratégie d'acquisition 2013 - 2020 le rythme d'acquisition du Conservatoire du Littoral sera maintenu pour poursuivre l'objectif du tiers sauvage. Cette action fait écho à celle qui porte sur la mise sous protection de 35 000 hectares de mangroves d'ici trois ans grâce à leur affectation au Conservatoire du littoral.

Cette action sera portée par le Conservatoire du littoral.

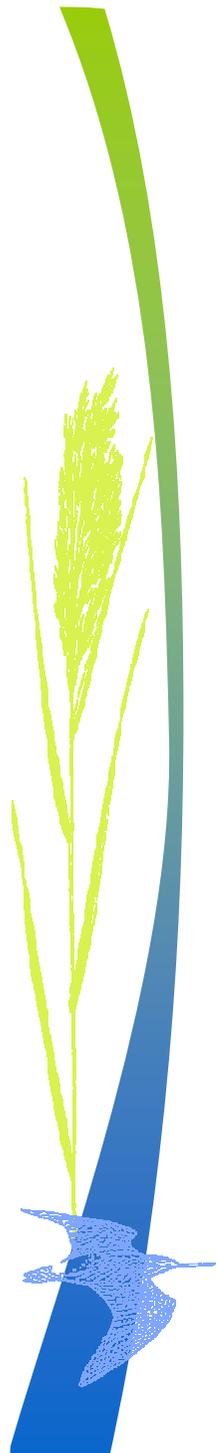
Pilote(s) de l'action :

CELRL

Patrick BAZIN, Chef du département de la gestion patrimoniale



Pôle-relais
Zones Humides



Action 48 - Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Le littoral est particulièrement vulnérable aux risques naturels. En effet, les phénomènes de recul de trait de côte ou de submersion marine, mais aussi le changement climatique, peuvent être à l'origine de catastrophes naturelles importantes. Les milieux humides, en tant qu'espaces de compensation des crues, de la houle ou de l'énergie maritime, sont désormais devenus des territoires à forts enjeux.

La mise en œuvre du plan national « submersions rapides » et de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » a d'ailleurs conduit à l'élaboration de nombreuses actions spécifiques au littoral dont certaines d'entre elles visent à restaurer le fonctionnement des écosystèmes littoraux et notamment des milieux humides. C'est dans ce cadre que l'importance de ces milieux pour la gestion des risques littoraux et la gestion intégrée du trait de côte mérite d'être mise en exergue, grâce, par exemple, à l'élaboration de doctrines sur la dépoldérisation ou à l'organisation de journées d'échanges, voire à un appel à projets. Cette action sera mise en œuvre en tenant compte des 1^{er} résultats des travaux initiés par l'agence de l'eau Loire Bretagne et portés par le Forum des marais atlantiques. Une attention particulière dans ce cadre sera aussi portée aux outre-mer où cette problématique revêt une acuité forte et vitale, en l'absence le plus souvent d'arrière-pays et dans un contexte démographique au mieux en voie de stabilisation.

Pilote(s) de l'action :

DEB-EN4 pilote "chapeau"
DEB-LM2 sur trait de côte
DGPR/SRNH/BRNT

Ghislaine FERRERE, Animation du GNMH - Bureau EN4
Kathleen MONOD, Sous direction du littoral et des milieux marins
Vincent COURTRAY, chef du bureau des risques naturels terrestres



Pôle-relais
Zones Humides



Merci de votre attention

